



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 98 - JUIN 2014

SOMMAIRE

Direction nationale d'interventions domaniales

Arrêté N °2014178-0001 - Arrêté du 27.06.2014 portant délégation de signature de
M. Didier PIERRON, Directeur par intérim de la DNID, aux assistants des
commissaires aux ventes de Paris.

..... 1



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2014178-0001

**signé par
Autres signataires**

le 27 Juin 2014

Direction nationale d'interventions domaniales

Arrêté du 27.06.2014 portant délégation de signature de M. Didier PIERRON, Directeur par intérim de la DNID, aux assistants des commissaires aux ventes de Paris.



**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES**

3, avenue du Chemin de Presles
94417 Saint Maurice cedex

☎ 01 45 11 62 00

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

L'administrateur des Finances publiques, directeur par intérim de la direction nationale d'interventions domaniales,

VU le code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L3211-17 et suivants ;

VU le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques;

VU l'arrêté du 23 décembre 2006 relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

VU l'article D3221-16 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques autorisant le fonctionnaire chargé d'un service à compétence nationale de la direction générale des finances publiques à déléguer sa signature en matière domaniale, aux agents ayant au moins le grade contrôleur sous son autorité ;

VU la décision du Directeur Général des Finances publiques désignant M. Didier PIERRON, chargé de l'intérim de la Direction nationale d'interventions domaniales, avec effet au 3 décembre 2012 ;

ARRÊTE :

Article 1 - Délégation de signature est donnée aux contrôleurs principaux et contrôleurs des finances publiques, assistants des commissaires aux ventes, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences définies en annexe :

- ◆ tous les actes de gestion (acceptation ou refus des procès-verbaux de remises, résolutions pour non enlèvement, restitutions, transferts de biens, courriers d'injonction) ayant trait à la réalisation des aliénations faites avec publicité et concurrence des objets et matériels qui lui sont remis sauf biens hors consommation courante ou susceptibles de comporter des matériaux dangereux ou présentant des risques ;
- ◆ les actes de nature comptable suivants :
 - l'attestation du service fait des prestations afférentes à l'organisation des ventes mobilières dans le cadre d'un marché public ;
 - l'instruction des dossiers d'ordonnancement des factures de frais de fourrières.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement du commissaire, l'assistant a délégation pour signer en mon nom :

- ◆ Les procès verbaux de destruction et déconstruction dans le cadre du marché d'enlèvement des VHU (véhicules hors d'usage);
- ◆ L'instruction des réclamations relatives à l'activité de ventes mobilières ;
- ◆ Les acceptations de devis ;
- ◆ L'engagement juridique des frais de ventes liquidés hors procédure de marché public dont le montant HT n'excède pas 15 000 € (par unité de prestation ou pour les prestations à exécution excessive sur une année) ;
- ◆ Les bons de commande de prestations inférieures à 15000 € HT, le contrôle des factures et la transmission pour ordonnancement des marchés publics passés par la DNID ;
- ◆ Les mises à disposition de véhicules dans le cadre des demandes d'affectation par les services de police et de gendarmerie ;
- ◆ Les statistiques trimestrielles.

La présente délégation annule et remplace les délégations précédemment consenties et sera publiée au Recueil des actes administratifs de la région Ile de France.

A Saint-Maurice, le 27 juin 2014



Didier PIERRON

Administrateur des finances publiques

Copies :

- Délégué
- Dossier personnel de la délégué
- Division réseau de vente
- Comptable spécialisé du Domaine (CSDOM)



ANNEXE A L'ARRÊTÉ DU 27/06/2014
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE
Liste des Contrôleurs des Finances Publiques
Pôle Ventes Mobilières

CAV	Nom – Prénom	Attributions	Compétence territoriale
IDF Fourrières	JULIENNE Patricia	Fourrières administratives et judiciaires	Départements : 28, 41, 45, 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95.
	LAVIELLE Philippe		
IDF Justice - Objets Trouvés - Hébergés	VIAL Tristan	Monopole des juridictions, objets trouvés, biens des hébergés	Départements : 28, 41, 45, 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95.
IDF ADM2	ANÉ Vincent	Tous biens à l'exception des véhicules de fourrières, des remises de scellés des juridictions, des objets trouvés et des biens des hébergés	Départements : 45, 77, 92, 93, 95 et SGAP
	RICHARD-REBOTTINI Brigitte		